



Formation

Mention B classe 3

Formation Plongeurs Professionnels

Interventions en milieu hyperbare
au-delà 50 mètres de profondeur



Deep Turtle plongée

Plage de Grande Anse - Face au Ponton

108 avenue Robert Deloy

97217 LES ANSES D'ARLET -

MARTINIQUE

06 96 29 29 11

contact@deepturtleplongee.fr



**CERTIFICAT
D'APTITUDE A
L'HYPERBARIE
3B
RECYCLEUR**

**PRE-REQUIS
PLONGEUR
HYPERBARE
2B
RECYCLEUR**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir une qualification en hyperbarie conforme à la réglementation en vigueur.
- Maîtriser les techniques d'évolution en plongée professionnelle pour des interventions au-delà de 50 mètres.
- Contrôler et gérer la décompression en appliquant les procédures d'immersion définies par le Ministère du Travail.
- Mettre en œuvre des procédures de travail sécurisées afin d'assurer sa sécurité ainsi que celle de ses équipiers.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Être titulaire du CAH Classe II Mention B, ou d'un certificat équivalent à jour de recyclage (recyclage possible au sein de l'école, au plus tard la veille du stage).
- Être titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau 3 de plongée loisir, conformément à l'Annexe 2 de l'arrêté du 16 décembre 2016.
- Répondre aux exigences de la visite médicale d'aptitude à l'hyperbarie, pouvant être réalisée au sein de l'école.

DUREE DE FORMATION

- 70H
- 10 Jours
- Présentiel

ALLEGEMENTS POUR BPJEPS ET DEJEPS (prérequis qualification Normoxique mini)

- 35H
- 5 Jours
- Présentiel

Paiement en plusieurs fois possible

**TARIF
6 380€**

**GAZ & CHAUX
INCLUS**

**TARIF
3 980€**

PROGRAMME PEDAGOGIQUE



PRE-REQUIS PLONGEUR HYPERBARE

2B

- Le plongeur est capable d'évoluer en immersion et en surface en autonomie dans le souci de la sécurité de la palanquée et dans le respect des choix de planification, conformément à ses prérogatives entre 0 et 60 m.
- Le plongeur adopte une attitude éco-responsable, il évolue dans le respect de l'environnement subaquatique et en connaissance du milieu.
- Les connaissances théoriques des niveaux antérieurs doivent être maîtrisées.

ALLEGEMENT POSSIBLE SI QUALIFICATION TRIMIX

Nous contacter
contact@deepturtleplongee.fr

CAH MENTION B CLASSE 3

- Connaissances théoriques des dispositions réglementaires
- Connaissances théoriques liées à l'activité professionnelle
- Matériels et équipements
- Organisation des interventions
- Les différentes procédures d'interventions au-delà de 50 mètres
- Maîtrise des techniques permettant d'effectuer des interventions simples au-delà de 50 mètres en respectant les règles de sécurité en vigueur
- Pratique de l'apnée